

PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Du Jeudi 30 mars 2017 A 20 h 30

Ordre du jour :

I) Affaires Administratives

- 1.1) Condition de mise en place du droit à la formation des élus communautaires
- 1.2) Désignation des membres de la commission d'appel d'offres (CAO)
- 1.3) Modalités d'attribution de subventions aux évènements associatifs
- 1.4) Vente du bâtiment industriel Movaltec situé sur la ZA du Bray à Vibraye

II) Affaires financières

- 2.1) Vote du Compte de Gestion 2016
- 2.2) Vote du Compte Administratif 2016
- 2.3) Affectation du résultat 2016
- 2.4) Attribution du marché pour les travaux de terrassement et de modernisation de la chaussée des voies d'intérêt communautaire (communes de Berfay, Dollon, Lavaré, Semur en Vallon, Valennes et Vibraye) - Programme 2017
- 2.5) Attribution du marché pour les travaux de fauchage, et débroussaillage des voies d'intérêt communautaire (communes de Berfay, Dollon, Semur-en-Vallon), programme 2017
- 2.6) Relais d'Assistant Maternels Parents Enfants : Dossier DETR
- 2.7) Construction d'une maison de santé à Vibraye – Avenants au marché de travaux
- 2.8) Tarification de la location du Podium
- 2.9) Tarification 2017 des activités de la Base de loisirs
- 2.10) Tarification 2017 de la location des Chalets du Val de Braye et de la buvette
- 2.11) Convention de partenariat avec le Comité d'Organisation du Circuit Cycliste Sarthe Pays de Loire

III) Affaire du personnel

- 3.1) Création de poste des saisonniers 2017 Base de loisirs
- 3.2) Recrutement d'un chargé de mission économique : sollicitation d'une aide au titre du Contrat Plan Etat Région
- 3.3) Motion pour la non fermeture du centre d'exploitation de Vibraye

IV) Informations du Président, des vices présidents et des mandataires

Date de convocation : 23 mars 2017

Date d'affichage : 23 mars 2017

Nombre de conseillers : En exercice 46

Présents 44

Votants 44

Etaient Présents :

MM. BRETON Jacky, BATARD Gérard, BLOT Jean Marc, BONNEFOY Bernard, CARREAU Alain, CHABILLANT Jean-Luc, CHERON Michel, FOUCAULT Yves, FOUQUET Marc, GASCHET Léonard, HALGRIN Yannick, HARMAND Jean-Loup, HERPIN Jean-Jacques, HUGER Jean-Pierre, LACOCHE Jacques, LAMBERT Jean-Marc, LANDRE Daniel, LEROY Michel, MARIAIS Jean Pierre, MASSE Nicolas, NICOLAY Christophe, PAIRIGOUAS Michel, PARANT Joël, RENVOISE Guy, REZE Claude, VADE Prosper et Mmes BRIGANT Nicole, CHEREAU Laurence, FERRAND Brigitte, GARDRAT Gisèle, GARREAU Aline, GAUTIER Cindy, HERISSON Arlette, JUMERT Annie, LAUNAY Marie-Claire, LELONG Françoise, NELET Annie, OLIVIER Annette, PILETTE Maryline, PRIEUR Sergine, RIOTON Marlène, TEISSIER Monique, membres titulaires

M. GREMILLON Patrick est remplacé par M. GOUJON Jean Pierre, suppléant

Mme MERCIER Nadine est remplacée par M. DESHAYES Gilles, suppléant

Mme GAUTIER Cindy est nommée secrétaire de séance.

La séance a été ouverte par Monsieur Jacky BRETON Président.

Le compte rendu du conseil communautaire du 28 février est adopté à l'unanimité.

I) **Affaires Administratives**

1.1 Condition de mise en place du droit à la formation des élus communautaires (délibération n°20170301)

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2123-12 à L. 2123-16 et L. 5214-8 pour les communautés de communes

Considérant que les membres du conseil communautaire ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions.

Le conseil communautaire doit délibérer dans les trois mois suivant son renouvellement sur l'exercice du droit à la formation de ses membres, en déterminant les orientations et les crédits ouverts à ce titre.

Le montant des dépenses de formation, qui incluent les frais de déplacement, de séjour et d'enseignement ainsi que les pertes de revenu subies du fait de l'exercice de ce droit, ne peut excéder 20% du montant total des indemnités de fonction pouvant être allouées aux élus communautaires.

Toute demande de remboursement doit être appuyée d'un justificatif.

Un débat sur la formation des membres du conseil communautaire doit avoir lieu chaque année à l'appui du tableau récapitulatif des actions de formation des élus financées par la communauté.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- INSCRIT le droit à la formation dans les orientations suivantes :
 - ✓ Etre en lien avec les compétences de la communauté,
 - ✓ Renforcer la compréhension de la gestion des politiques locales : fonctionnement du conseil communautaire marché public, démocratie locale finances publiques...,
 - ✓ Favoriser l'efficacité des compétences personnelles : conduite de réunion, prise de parole en public, informatique, négociation, gestion des conflits...
- FIXE le montant des dépenses de formation à 10% par an du montant total des indemnités de fonction pouvant être allouées aux élus de la communauté,
- AUTORISE le Président de la communauté à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre du droit à la formation,
- DECIDE de prélever les dépenses de formation sur les crédits inscrits au budget de la Communauté de communes.

1.2 Désignation des membres de la commission d'appel d'offres (CAO) (délibération n°20170302)

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1414-2 et L. 1411-5,

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-0648 en date du 12 décembre 2016, portant statuts de la communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Président rappelle que la commission d'appel d'offres est présidée par le président de la communauté ou son représentant et que le conseil communautaire doit élire cinq membres titulaires et suppléants en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Par délibération en date du 28 février 2017, le Conseil Communautaire a approuvé les conditions de dépôts des listes de candidats à la Commission d'appel d'offres.

Monsieur le Président fait part de la liste déposée :

- Membres titulaires :
 - Jacques LACOCHE
 - Claude REZE
 - Daniel LANDRE
 - Monique TESSIER
 - Prosper VADE
- Membres suppléants :
 - Michel PAIRIGOUAS
 - Bernard BONNEFOY
 - Yannick HALGRIN
 - Yves FOUCAULT
 - Léonard GASCHET

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

DECIDE de créer une commission d'appel d'offre à titre permanent, pour la durée du mandat,

DECIDE de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations, par l'application de l'article L2121-21, du CGCT

PROCLAME les conseillers communautaires proposés élus membres de la commission d'appel d'offres.

1.3 Modalités d'attribution de subventions aux évènements associatifs (délibération n°20170303)

Le Président propose au conseil les modalités d'attribution de subvention suivantes aux évènements associatifs :

- Le montant de l'enveloppe budgétaire attribuée au versement des subventions est précisé chaque année lors du vote du budget communautaire.
- La répartition de l'enveloppe se fait au mois de mars de l'année en cours
- Les demandes sont à présenter à la Communauté de Communes avant le mois de mars de chaque année. Elles doivent être accompagnées d'un budget prévisionnel et le cas échéant du bilan financier établi suite au déroulement de la manifestation l'année précédente.
- La subvention versée pour une manifestation ne peut être supérieure à 25 % des frais engagés.
- Le bénéficiaire s'engage à faire mention de la subvention reçue sur tous les documents de promotion utilisés et/ou d'y apposer le logo de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille
- Le bénéficiaire s'engage à déployer la banderole de la Communauté de Communes de manière visible, lors du déroulement de la manifestation.

La communauté de communes peut apporter son concours

- aux manifestations sportives organisées, sous l'égide d'une fédération sur le caractère exceptionnel et unique sur le territoire de la CdC et bénéficiant d'une aide départementale ou régionale

- aux manifestations culturelles ou touristiques organisées sur le territoire de la CdC, dès lors qu'elles bénéficient d'une aide départementale ou régionale, par arrêté ou convention et qu'elles présentent un caractère unique et exceptionnel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE de valider les modalités d'octroi des subventions aux événements associatifs telles qu'exposées ci-dessus.

1.4 Vente du bâtiment industriel Movaltec situé sur la ZA du Bray à Vibraye (délibération n°20170304)

La SARL Movaltec est actuellement occupante d'un bâtiment industriel situé sur la commune de Vibraye (ZA du Bray – Rue du Grand Prix 1906),

La SARL représentée par Monsieur MARTEAU se porte acquéreur de cette parcelle d'une superficie totale de 8 000m².

Le prix de vente proposé comprend les frais financiers liés au remboursement par anticipation de l'emprunt souscrit par la Communauté de Communes du Val de Braye (puis transféré à la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille) en 2017 :

L'estimation de France Domaines, réalisé en novembre 2016 est de 262 400 €.

Le prix de vente proposé comprend le capital restant dû, les indemnités actuarielles, soit 262 400 €HT auquel s'ajoute 38 683€ de TVA, soit un prix total de 301 083 € TTC

Les frais notariés sont à la charge de l'acquéreur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Président à signer l'acte de vente dans les conditions exposées ci-dessus avec la SARL MOVALTEC en l'étude de Maître HAEUW Christophe située à Vibraye.

II) Affaires financières

2.1 Vote du Compte de Gestion 2016

Le Conseil Communautaire est invité à prendre connaissance et à se prononcer sur l'exactitude du compte de gestion 2016 établi par le Comptable, pour les budgets ci-dessous :

◆ Vote du Compte Gestion 2016 du Budget Annexe Relais Assitante Maternelle (délibération n°20170305)

Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développements des comptes de tiers ainsi que l'Etat de l'Actif, l'Etat du Passif, l'Etat des Restes à Recouvrer et l'Etat des Restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

DECLARE que le compte de gestion dressé par l'exercice 2016 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

◆ **Vote du Compte Gestion 2016 du Budget Annexe Multi-Accueil (délibération n°20170306)**

Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développements des comptes de tiers ainsi que l'Etat de l'Actif, l'Etat du Passif, l'Etat des Restes à Recouvrer et l'Etat des Restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

DECLARE que le compte de gestion dressé par l'exercice 2016 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

◆ **Vote du Compte Gestion 2016 du Budget Annexe Base de Loisirs (délibération n°20170307)**

Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développements des comptes de tiers ainsi que l'Etat de l'Actif, l'Etat du Passif, l'Etat des Restes à Recouvrer et l'Etat des Restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

DECLARE que le compte de gestion dressé par l'exercice 2016 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

◆ **Vote du Compte Gestion 2016 du Budget Habitations Légères Loisirs (délibération n°20170308)**

Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développements des comptes de tiers ainsi que l'Etat de l'Actif, l'Etat du Passif, l'Etat des Restes à Recouvrer et l'Etat des Restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

DECLARE que le compte de gestion dressé par l'exercice 2016 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

◆ **Vote du Compte Gestion 2016 du Budget Annexe ZAC du Bray (délibération n°20170309)**

Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développements des comptes de tiers ainsi que l'Etat de l'Actif, l'Etat du Passif, l'Etat des Restes à Recouvrer et l'Etat des Restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

DECLARE que le compte de gestion dressé par l'exercice 2016 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

◆ **Vote du Compte Gestion 2016 du Budget Annexe Zone commerciale du Bray (délibération n°20170310)**

Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développements des comptes de tiers ainsi que l'Etat de l'Actif, l'Etat du Passif, l'Etat des Restes à Recouvrer et l'Etat des Restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

DECLARE que le compte de gestion dressé par l'exercice 2016 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

◆ **Vote du Compte Gestion 2016 du Budget Principal Val de Braye (délibération n°20170311)**

Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats

délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développements des comptes de tiers ainsi que l'Etat de l'Actif, l'Etat du Passif, l'Etat des Restes à Recouvrer et l'Etat des Restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

DECLARE que le compte de gestion dressé par l'exercice 2016 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

◆ Vote du Compte Gestion 2016 du Budget Annexe Locations ou Ventes de Bâtiments Industriels (délibération n°20170312)

Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développements des comptes de tiers ainsi que l'Etat de l'Actif, l'Etat du Passif, l'Etat des Restes à Recouvrer et l'Etat des Restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

DECLARE que le compte de gestion dressé par l'exercice 2016 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

◆ Vote du Compte Gestion 2016 du Budget Annexe Logement Social (délibération n°20170313)

Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développements des comptes de tiers ainsi que l'Etat de l'Actif, l'Etat du Passif, l'Etat des Restes à Recouvrer et l'Etat des Restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

DECLARE que le compte de gestion dressé par l'exercice 2016 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

◆ **Vote du Compte Gestion 2016 du Budget Annexe Centre de Santé (délibération n°20170314)**

Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développements des comptes de tiers ainsi que l'Etat de l'Actif, l'Etat du Passif, l'Etat des Restes à Recouvrer et l'Etat des Restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

DECLARE que le compte de gestion dressé par l'exercice 2016 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

◆ **Vote du Compte Gestion 2016 du Budget Annexe Aménagement de Terrains Zone du Pressoir 1 (délibération n°20170315)**

Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développements des comptes de tiers ainsi que l'Etat de l'Actif, l'Etat du Passif, l'Etat des Restes à Recouvrer et l'Etat des Restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

DECLARE que le compte de gestion dressé par l'exercice 2016 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

◆ **Vote du Compte Gestion 2016 du Budget Annexe Aménagement de Terrains Zone du pressoir 2 (délibération n°20170316)**

Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développements des comptes de tiers ainsi que l'Etat de l'Actif, l'Etat du Passif, l'Etat des Restes à Recouvrer et l'Etat des Restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement

ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

DECLARE que le compte de gestion dressé par l'exercice 2016 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

◆ **Vote du Compte Gestion 2016 du Budget Annexe Terrains à vocation économique (délibération n°20170317)**

Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développements des comptes de tiers ainsi que l'Etat de l'Actif, l'Etat du Passif, l'Etat des Restes à Recouvrer et l'Etat des Restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

DECLARE que le compte de gestion dressé par l'exercice 2016 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

◆ **Vote du Compte Gestion 2016 du Budget Annexe SPANC (délibération n°20170318)**

Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développements des comptes de tiers ainsi que l'Etat de l'Actif, l'Etat du Passif, l'Etat des Restes à Recouvrer et l'Etat des Restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

DECLARE que le compte de gestion dressé par l'exercice 2016 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

◆ **Vote du Compte Gestion 2016 du Budget Annexe Ordures ménagères (délibération n°20170319)**

Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développements des comptes de tiers ainsi que l'Etat de l'Actif, l'Etat du Passif, l'Etat des Restes à Recouvrer et l'Etat des Restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

DECLARE que le compte de gestion dressé par l'exercice 2016 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

◆ Vote du Compte Gestion 2016 du Budget Principal du Pays Calaisien (délibération n°20170320)

Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développements des comptes de tiers ainsi que l'Etat de l'Actif, l'Etat du Passif, l'Etat des Restes à Recouvrer et l'Etat des Restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

DECLARE que le compte de gestion dressé par l'exercice 2016 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2.2 Vote du Compte Administratif

Monsieur le Président présente au Conseil Communautaire le compte administratif de la collectivité concernant l'exercice budgétaire 2016.

Le Conseil est ensuite invité à approuver le compte administratif et se prononcer sur sa conformité avec le compte de gestion du Comptable :

◆ Vote du Compte Administratif 2016 du Budget Annexe Relais Assitante Maternelle (délibération n°20170321)

Monsieur Jacky BRETON, Président, donne le détail article par article de la Section de Fonctionnement,

La vue d'ensemble fait apparaître un résultat déficitaire de 3 942.27 €

Il cite ensuite le détail par programme de la Section d'Investissement,

La vue d'ensemble fait apparaître un résultat de 6 913.95 €

Soit un résultat de clôture de 10 856.22 €.

Il est alors procédé au vote :

Votants : 44 Voix pour : 44

Par conséquent, le Compte Administratif est adopté à l'unanimité.

◆ **Vote du Compte Administratif 2016 du Budget Annexe Multi-Accueil (délibération n°20170322)**

Monsieur Jacky BRETON, Président, donne le détail article par article de la Section de Fonctionnement,
La vue d'ensemble fait apparaître un résultat de 11 637.22 €

Il cite ensuite le détail par programme de la Section d'Investissement,

La vue d'ensemble fait apparaître un résultat de 1 944.68 €

Soit un résultat de clôture de 13 581.90 €.

Il est alors procédé au vote :

Votants : 44 Voix pour : 44

Par conséquent, le Compte Administratif est adopté à l'unanimité.

◆ **Vote du Compte Administratif 2016 du Budget Annexe Base de Loisirs (délibération n°20170323)**

Monsieur Jacky BRETON, Président, donne le détail article par article de la Section de Fonctionnement,

La vue d'ensemble fait apparaître un résultat déficitaire de 8 035.05 €

Il cite ensuite le détail par programme de la Section d'Investissement,

La vue d'ensemble fait apparaître un résultat de 99 217.00 €

Soit un résultat de clôture de 107 252.05 €.

Il est alors procédé au vote :

Votants : 44 Voix pour : 44

Par conséquent, le Compte Administratif est adopté à l'unanimité.

◆ **Vote du Compte Administratif 2016 du Budget Annexe Habitations Légères Loisirs (délibération n°20170324)**

Monsieur Jacky BRETON, Président, donne le détail article par article de la Section de Fonctionnement,

La vue d'ensemble fait apparaître un résultat de 18 804.72 €

Il cite ensuite le détail par programme de la Section d'Investissement,

La vue d'ensemble fait apparaître un résultat de 1 085.90 €

Soit un résultat de clôture de 19 890.62 €.

Il est alors procédé au vote :

Votants : 44 Voix pour : 44

Par conséquent, le Compte Administratif est adopté à l'unanimité

◆ **Vote du Compte Administratif 2016 du Budget Annexe ZAC du Bray (délibération n°20170325)**

Monsieur Jacky BRETON, Président, donne le détail article par article de la Section de Fonctionnement,

La vue d'ensemble fait apparaître un résultat de 4 632.39 €

Il cite ensuite le détail par programme de la Section d'Investissement,

La vue d'ensemble fait apparaître un résultat de 0.55 €

Soit un résultat de clôture de 4 632.94 €.

Il est alors procédé au vote :

Votants : 44 Voix pour : 44

Par conséquent, le Compte Administratif est adopté à l'unanimité.

◆ **Vote du Compte Administratif 2016 du Budget Annexe Zone commerciale du Bray (délibération n°20170326)**

Monsieur Jacky BRETON, Président, donne le détail article par article de la Section de Fonctionnement,

La vue d'ensemble fait apparaître un résultat déficitaire de 40 169.79 €

Il cite ensuite le détail par programme de la Section d'Investissement,

La vue d'ensemble fait apparaître un résultat de 48 702.44 €

Soit un résultat de clôture déficitaire de 8 532.65 €.

Il est alors procédé au vote :

Votants : 44 Voix pour : 44

Par conséquent, le Compte Administratif est adopté à l'unanimité.

◆ **Vote du Compte Administratif 2016 du Budget Principal du Val de Bray (délibération n°20170327)**

Monsieur Jacky BRETON, Président, donne le détail article par article de la Section de Fonctionnement,

La vue d'ensemble fait apparaître un résultat de 146 657.13 €

Il cite ensuite le détail par programme de la Section d'Investissement,

La vue d'ensemble fait apparaître un résultat de 13 594.09 €

Soit un résultat de clôture de 160 251.22 €.

Il est alors procédé au vote :

Votants : 43 Voix pour : 43

Par conséquent, le Compte Administratif est adopté à l'unanimité.

◆ **Vote du Compte Administratif 2016 du Budget Annexe Locations ou Ventes de Bâtiments industriels (délibération n°20170328)**

Monsieur Jacky BRETON, Président, donne le détail article par article de la Section de Fonctionnement,

La vue d'ensemble fait apparaître un résultat de 0.00 €

Il cite ensuite le détail par programme de la Section d'Investissement,

La vue d'ensemble fait apparaître un résultat de 0.00 €

Soit un résultat de clôture de 0.00 €.

M. HARMAND Jean Loup, Président de la CDC du Pays Calaisien, quitte la salle afin de ne pas participer à la présente délibération.

Il est alors procédé au vote :

Votants : 43 Voix pour : 43

Par conséquent, le Compte Administratif est adopté à l'unanimité.

◆ **Vote du Compte Administratif 2016 du Budget Annexe Logement Social (délibération n°20170329)**

Monsieur Jacky BRETON, Président, donne le détail article par article de la Section de Fonctionnement,

La vue d'ensemble fait apparaître un résultat de 1 402.44 €

Il cite ensuite le détail par programme de la Section d'Investissement,

La vue d'ensemble fait apparaître un résultat de 2 556.44 €

Soit un résultat de clôture de 3 958.88 €.

M. HARMAND Jean Loup, Président de la CDC du Pays Calaisien, quitte la salle afin de ne pas participer à la présente délibération.

Il est alors procédé au vote :

Votants : 43 Voix pour : 43

Par conséquent, le Compte Administratif est adopté à l'unanimité.

◆ **Vote du Compte Administratif 2016 du Budget Annexe Centre de Santé (délibération n°20170330)**

Monsieur Jacky BRETON, Président, donne le détail article par article de la Section de Fonctionnement,

La vue d'ensemble fait apparaître un résultat déficitaire de 4 773.64 €

Il cite ensuite le détail par programme de la Section d'Investissement,

La vue d'ensemble fait apparaître un résultat de 0.00 €

Soit un résultat de clôture déficitaire de 4 773.64 €.

M. HARMAND Jean Loup, Président de la CDC du Pays Calaisien, quitte la salle afin de ne pas participer à la présente délibération.

Il est alors procédé au vote :

Votants : 43 Voix pour : 43

Par conséquent, le Compte Administratif est adopté à l'unanimité.

◆ **Vote du Compte Administratif 2016 du Budget Annexe Aménagement de Terrains Zone du Pressoir 1 (délibération n°20170331)**

Monsieur Jacky BRETON, Président, donne le détail article par article de la Section de Fonctionnement,
La vue d'ensemble fait apparaître un résultat de 0.00 €

Il cite ensuite le détail par programme de la Section d'Investissement,

La vue d'ensemble fait apparaître un résultat de 0.00 €

Soit un résultat de clôture de 0.00 €.

M. HARMAND Jean Loup, Président de la CDC du Pays Calaisien, quitte la salle afin de ne pas participer à la présente délibération.

Il est alors procédé au vote :

Votants : 43 Voix pour : 43

Par conséquent, le Compte Administratif est adopté à l'unanimité.

◆ **Vote du Compte Administratif 2016 du Budget Annexe Aménagement de Terrains Zone du Pressoir 2 (délibération n°20170332)**

Monsieur Jacky BRETON, Président, donne le détail article par article de la Section de Fonctionnement,

La vue d'ensemble fait apparaître un résultat de 0.00 €

Il cite ensuite le détail par programme de la Section d'Investissement,

La vue d'ensemble fait apparaître un résultat de 2 038.36 €

Soit un résultat de clôture de 2 038.36 €.

M. HARMAND Jean Loup, Président de la CDC du Pays Calaisien, quitte la salle afin de ne pas participer à la présente délibération.

Il est alors procédé au vote :

Votants : 43 Voix pour : 43

Par conséquent, le Compte Administratif est adopté à l'unanimité.

◆ **Vote du Compte Administratif 2016 du Budget Annexe Terrains à vocation économique (délibération n°20170333)**

Monsieur Jacky BRETON, Président, donne le détail article par article de la Section de Fonctionnement,

La vue d'ensemble fait apparaître un résultat de 0.00 €

Il cite ensuite le détail par programme de la Section d'Investissement,

La vue d'ensemble fait apparaître un résultat de 0.00 €

Soit un résultat de clôture de 0.00 €.

M. HARMAND Jean Loup, Président de la CDC du Pays Calaisien, quitte la salle afin de ne pas participer à la présente délibération.

Il est alors procédé au vote :

Votants : 43 Voix pour : 43

Par conséquent, le Compte Administratif est adopté à l'unanimité.

◆ **Vote du Compte Administratif 2016 du Budget Annexe SPANC (délibération n°20170334)**

Monsieur Jacky BRETON, Président, donne le détail article par article de la Section de Fonctionnement,

La vue d'ensemble fait apparaître un résultat de 0.00 €

Il cite ensuite le détail par programme de la Section d'Investissement,

La vue d'ensemble fait apparaître un résultat de 0.00 €

Soit un résultat de clôture de 0.00 €.

M. HARMAND Jean Loup, Président de la CDC du Pays Calaisien, quitte la salle afin de ne pas participer à la présente délibération.

Il est alors procédé au vote :

Votants : 43 Voix pour : 43

Par conséquent, le Compte Administratif est adopté à l'unanimité.

◆ **Vote du Compte Administratif 2016 du Budget Annexe Ordures ménagères (délibération n°20170335)**

Monsieur Jacky BRETON, Président, donne le détail article par article de la Section de Fonctionnement,

La vue d'ensemble fait apparaître un résultat de 47 856.81 €

Il cite ensuite le détail par programme de la Section d'Investissement,

La vue d'ensemble fait apparaître un résultat de 0.00 €

Soit un résultat de clôture de 47 856.81 €.

M. HARMAND Jean Loup, Président de la CDC du Pays Calaisien, quitte la salle afin de ne pas participer à la présente délibération.

Il est alors procédé au vote :

Votants : 43 Voix pour : 43

Par conséquent, le Compte Administratif est adopté à l'unanimité.

◆ **Vote du Compte Administratif 2016 du Budget Principal du Pays Calaisien (délibération n°20170336)**

Monsieur Jacky BRETON, Président, donne le détail article par article de la Section de Fonctionnement,

La vue d'ensemble fait apparaître un résultat de 760 135.81 €

Il cite ensuite le détail par programme de la Section d'Investissement,

La vue d'ensemble fait apparaître un résultat déficitaire de 326 541.69 €

Soit un résultat de clôture de 433 594.12 €.

M. HARMAND Jean Loup, Président de la CDC du Pays Calaisien, quitte la salle afin de ne pas participer à la présente délibération.

Il est alors procédé au vote :

Votants : 43 Voix pour : 43

Par conséquent, le Compte Administratif est adopté à l'unanimité.

2.3 Affectation du résultat 2016

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les instructions budgétaires et comptables M14, M49 et M4,

Après avoir examiné et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,

Conformément aux dispositions des instructions budgétaires et comptables, les résultats d'un exercice écoulé font l'objet d'une procédure particulière d'affectation.

Il apparaît notamment que le besoin de financement de la section d'investissement, tel qu'il est déterminé au 31 décembre de l'année, doit être prioritairement couvert par l'excédent dégagé en section de fonctionnement.

Le Président informe l'ensemble des conseillers communautaires du résultat d'exécution d'exploitation du compte administratif 2016 de chaque budget.

Il est proposé au conseil communautaire de statuer sur l'affectation du résultat comme suit :

◆ **Affectation du résultat du Budget Annexe Relais Assistante Maternelle (délibération n°20170337)**

Section de fonctionnement

au titre des exercices antérieurs : 5 763.49 €

au titre de l'exercice arrêté : - 1 821.22 €

Soit un résultat à affecter : 3 942.27 €

Section d'investissement

Résultat de clôture de la section d'investissement : 6 913.95 €

(Hors restes à réaliser)

Solde des restes à réaliser en investissement : 0.00 €

Soit un résultat à affecter : 6 913.95 €

Le Conseil Communautaire, DECIDE, à l'unanimité, de statuer sur l'affectation du résultat comme suit :

Affectation en réserve (compte 1068)	0.00 €
- Affectation à l'excédent d'investissement reporté (ligne 001)	6 913.95 €
- Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002)	3 942.27 €

◆ **Affectation du résultat du Budget Annexe Multi Accueil (délibération n°20170338)**

<u>Section de fonctionnement</u>	
au titre des exercices antérieurs :	206.09 €
au titre de l'exercice arrêté :	11 431.13 €
Soit un résultat à affecter :	11 637.22 €
<u>Section d'investissement</u>	
Résultat de clôture de la section d'investissement : (Hors restes à réaliser)	1 944.68 €
Solde des restes à réaliser en investissement :	0,00€
Soit un besoin de financement :	1 944.68 €

Le Conseil Communautaire, DECIDE, à l'unanimité, de statuer sur l'affectation du résultat comme suit :

- Affectation en réserve (compte 1068)	0.00 €
- Affectation à l'excédent d'investissement reporté (ligne 001)	1 944.68 €
- Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002)	11 637.22 €

◆ **Affectation du résultat du Budget Annexe Base de Loisirs (délibération n°20170339)**

<u>Section de fonctionnement</u>	
au titre des exercices antérieurs :	-28.39 €
au titre de l'exercice arrêté :	8 063.44 €
Soit un résultat à affecter :	8 035.05 €
<u>Section d'investissement</u>	
Résultat de clôture de la section d'investissement : (Hors restes à réaliser)	109 717.00 €
Solde des restes à réaliser en investissement :	- 10 500.00 €
Soit un résultat à affecter :	99 217.00 €

Le Conseil Communautaire, DECIDE, à l'unanimité, de statuer sur l'affectation du résultat comme suit :

- Affectation en réserve (compte 1068)	0.00 €
- Affectation à l'excédent d'investissement reporté (ligne 001)	109 717.00 €
- Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002)	8 035.05 €

◆ **Affectation du résultat du Budget Annexe Habitations Légères Loisirs (délibération n°20170340)**

<u>Section de fonctionnement</u>	
au titre des exercices antérieurs :	21 077.18 €
au titre de l'exercice arrêté :	- 2 272.46 €
Soit un résultat à affecter :	18 804.72 €
<u>Section d'investissement</u>	
Résultat de clôture de la section d'investissement : (Hors restes à réaliser)	1 085.90 €
Solde des restes à réaliser en investissement :	0.00 €
Soit un résultat à affecter :	1 085.90 €

Le Conseil Communautaire, DECIDE, à l'unanimité, de statuer sur l'affectation du résultat comme suit :

- Affectation en réserve (compte 1068)	0.00 €
- Affectation à l'excédent d'investissement reporté (ligne 001)	1 085.90 €
- Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002)	18 804.72 €

◆ **Affectation du résultat du Budget Annexe ZAC de la Bray (délibération n°20170341)**

<u>Section de fonctionnement</u>	
au titre des exercices antérieurs :	4 632.39 €
au titre de l'exercice arrêté :	0.00 €
Soit un résultat à affecter :	4 632.09 €
<u>Section d'investissement</u>	
Résultat de clôture de la section d'investissement : (Hors restes à réaliser)	0.55 €
Solde des restes à réaliser en investissement :	0.00€
Soit un résultat à affecter :	0.55 €

Le Conseil Communautaire, DECIDE, à l'unanimité, de statuer sur l'affectation du résultat comme suit :

- Affectation en réserve (compte 1068)	0.00 €
- Affectation à l'excédent d'investissement reporté (ligne 001)	0.55 €
- Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002)	4 632.39 €

◆ **Affectation du résultat du Budget Annexe Zone Commerciale du Bray (délibération n°20170342)**

<u>Section de fonctionnement</u>	
au titre des exercices antérieurs :	- 40 169.79 €
au titre de l'exercice arrêté :	0.00 €
Soit un besoin de financement :	- 40 169.79 €
<u>Section d'investissement</u>	
Résultat de clôture de la section d'investissement : (Hors restes à réaliser)	48 702.44 €
Solde des restes à réaliser en investissement :	0.00 €
Soit un besoin de financement :	48 702.44 €

Le Conseil Communautaire, DECIDE, à l'unanimité, de statuer sur l'affectation du résultat comme suit :

- Affectation en réserve (compte 1068)	0.00 €
- Affectation à l'excédent d'investissement reporté (ligne 001)	48 702.44 €
- Affectation au déficit de fonctionnement reporté (ligne 002)	- 40 169.79 €

◆ **Affectation du résultat du Budget Principal du Val de Braye (délibération n°20170343)**

<u>Section de fonctionnement</u>	
au titre des exercices antérieurs :	160 354.90 €
au titre de l'exercice arrêté :	- 13 697.77 €
Soit un résultat à affecter :	146 657.13 €
<u>Section d'investissement</u>	
Résultat de clôture de la section d'investissement : (Hors restes à réaliser)	808 594.09 €
Solde des restes à réaliser en investissement :	- 795 000.00 €
Soit un résultat à affecter :	13 594.09 €

Le Conseil Communautaire, DECIDE, à l'unanimité, de statuer sur l'affectation du résultat comme suit :

- Affectation en réserve (compte 1068)	0.00 €
- Affectation à l'excédent d'investissement reporté (ligne 001)	808 594.90 €
- Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002)	146 657.13 €

◆ **Affectation du résultat du Budget Annexe Locations ou Ventes de Bâtiments industriels (délibération n°20170344)**

Section de fonctionnement

au titre des exercices antérieurs :	0,00 €
au titre de l'exercice arrêté :	0,00 €
Soit un résultat à affecter :	0,00 €

Section d'investissement

Résultat de clôture de la section d'investissement : (Hors restes à réaliser)	0.00 €
Solde des restes à réaliser en investissement :	0,00 €
Soit un résultat à affecter :	0.00 €

Le Conseil Communautaire, DECIDE, à l'unanimité, de statuer sur l'affectation du résultat comme suit :

- Affectation en réserve (compte 1068)	0,00 €
- Affectation à l'excédent d'investissement reporté (ligne 001)	0.00 €
- Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002)	0,00 €

◆ Affectation du résultat du Budget Annexe Logement Social (délibération n°20170345)

Section de fonctionnement

au titre des exercices antérieurs :	0.04 €
au titre de l'exercice arrêté :	1 402.40 €
Soit un résultat à affecter :	1 402.44 €

Section d'investissement

Résultat de clôture de la section d'investissement : (Hors restes à réaliser)	2 556.44 €
Solde des restes à réaliser en investissement :	0,00 €
Soit un résultat à affecter	2 556.44 €

Le Conseil Communautaire, DECIDE, à l'unanimité, de statuer sur l'affectation du résultat comme suit :

- Affectation en réserve (compte 1068)	0,00 €
- Affectation à l'excédent d'investissement reporté (ligne 001)	2 556.44 €
- Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002)	1 402.44 €

◆ Affectation du résultat du Budget Annexe Centre de Santé (délibération n°20170346)

Section de fonctionnement

Au titre des exercices antérieurs :	néant €
Au titre de l'exercice arrêté :	- 4 773.64 €
Soit un besoin de financement :	- 4 773.64 €

Section d'investissement

Résultat de clôture de la section d'investissement : (Hors restes à réaliser)	0,00 €
Solde des restes à réaliser en investissement :	0,00 €
Soit un résultat à affecter	0,00 €

Le Conseil Communautaire, DECIDE, à l'unanimité, de statuer sur l'affectation du résultat comme suit :

- Affectation en réserve (compte 1068)	0,00 €
- Affectation à l'excédent d'investissement reporté (ligne 001)	0,00 €
- Affectation à Déficit de fonctionnement reporté (ligne 002)	- 4 773.64 €

**◆ Affectation du résultat du Budget Annexe Aménagement de Terrains Zone du Pressoir
1 (délibération n°20170347)**

Section de fonctionnement

Au titre des exercices antérieurs :	0,00 €
Au titre de l'exercice arrêté :	0,00 €
Soit un résultat à affecter :	0,00 €

Section d'investissement

Résultat de clôture de la section d'investissement : (Hors restes à réaliser)	0,00 €
Solde des restes à réaliser en investissement :	0,00 €
Soit un résultat à affecter	0,00 €

Le Conseil Communautaire, DECIDE, à l'unanimité, de statuer sur l'affectation du résultat comme suit :

- Affectation en réserve (compte 1068)	0,00 €
- Affectation à l'excédent d'investissement reporté (ligne 001)	0,00 €
- Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002)	0,00 €

◆ Affectation du résultat du Budget Annexe Aménagement de Terrains Zone du Pressoir 2 (délibération n°20170348)

Section de fonctionnement

Au titre des exercices antérieurs :	0,00 €
Au titre de l'exercice arrêté :	0,00 €
Soit un résultat à affecter :	0,00 €

Section d'investissement

Résultat de clôture de la section d'investissement : (Hors restes à réaliser)	2 038.36 €
Solde des restes à réaliser en investissement :	0,00 €
Soit un résultat à affecter	0,00 €

Le Conseil Communautaire, DECIDE, à l'unanimité, de statuer sur l'affectation du résultat comme suit :

- Affectation en réserve (compte 1068)	0,00 €
- Affectation à l'excédent d'investissement reporté (ligne 001)	2 038.36 €
- Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002)	0,00 €

◆ Affectation du résultat du Budget Annexe Terrains à vocation économique (délibération n°20170349)

Section de fonctionnement

au titre des exercices antérieurs :	0,00 €
au titre de l'exercice arrêté :	0,00 €
Soit un résultat à affecter :	0,00 €

Section d'investissement

Résultat de clôture de la section d'investissement : (hors restes à réaliser)	0,00 €
Solde des restes à réaliser en investissement :	0,00 €
Soit un résultat à affecter	0,00 €

Le Conseil Communautaire, DECIDE, à l'unanimité, de statuer sur l'affectation du résultat comme suit :

- Affectation en réserve (compte 1068)	0,00 €
- Affectation à l'excédent d'investissement reporté (ligne 001)	0,00 €
- Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002)	0,00 €

◆ Affectation du résultat du Budget Annexe SPANC (délibération n°20170350)

Section d'exploitation

au titre des exercices antérieurs :	1 534.70 €
au titre de l'exercice arrêté :	- 1 534.70 €
Soit un résultat à affecter :	0.00 €

Section d'investissement

Pas de mouvement d'écriture

Le Conseil Communautaire, DECIDE, à l'unanimité, de statuer sur l'affectation du résultat comme suit :

Affectation en réserve (compte 1068)	0,00 €
--------------------------------------	--------

- Affectation à l'excédent d'investissement reporté (ligne 001)	0,00 €
- Affectation à l'excédent d'exploitation reporté (ligne 002)	0.00 €

◆ **Affectation du résultat du Budget Annexe Ordures Ménagères (délibération n°20170351)**

Section d'exploitation

au titre des exercices antérieurs :	4 242.80 €
au titre de l'exercice arrêté :	43 614.01 €
Soit un résultat à affecter :	47 856.81 €

Section d'investissement

Pas de mouvement d'écriture

Le Conseil Communautaire, DECIDE, à l'unanimité, de statuer sur l'affectation du résultat comme suit :

- Affectation en réserve (compte 1068)	0,00 €
- Affectation à l'excédent d'investissement reporté (ligne 001)	0,00 €
- Affectation à l'excédent d'exploitation reporté (ligne 002)	47 856.81 €

◆ **Affectation du résultat du Budget Principal du Pays Calaisien (délibération n°20170352)**

Section de fonctionnement

au titre des exercices antérieurs :	487 425.49 €
au titre de l'exercice arrêté :	272 710.32 €
Soit un résultat à affecter :	760 135.81 €

Section d'investissement

Résultat de clôture de la section d'investissement : (Hors restes à réaliser)	- 53 577.69 €
Solde des restes à réaliser en investissement :	- 272 964.00 €
Soit un besoin de financement :	- 326 541.69 €

Le Conseil Communautaire, DECIDE, à l'unanimité, de statuer sur l'affectation du résultat comme suit :

- Affectation en réserve (compte 1068)	326 541.69 €
- Affectation au déficit d'investissement reporté (ligne 001)	- 53 577.69 €
- Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002)	433 594.12 €

2.4 Attribution d'un marché pour les travaux de terrassement et de modernisation de la chaussée des voies d'intérêt communautaire (communes de Berfay, Dollon, Lavaré, Semur en Vallon, Valennes et Vibraye) - Programme 2017

Monsieur le Président propose de reporter ce point à l'ordre du jour du prochain Conseil Communautaire. Le Conseil Communautaire DECIDE de ne pas aborder ce point.

2.5 Attribution du marché pour les travaux de fauchage, et débroussaillage des voies d'intérêt communautaire (communes de Berfay, Dollon, Semur-en-Vallon), programme 2017

Monsieur le Président propose de reporter ce point à l'ordre du jour du prochain Conseil Communautaire. Le Conseil Communautaire DECIDE de ne pas aborder ce point.

2.6 Relais d'Assistant Maternels Parents Enfants : Dossier DETR (délibération n°20170353)

Vu l'arrêté n° 2016-0648 du 12 décembre 2016 portant création de la Communauté de communes des Vallées de la Brayé et de l'Anille,

Vu les statuts communautaires,

Monsieur le Président rappelle qu'en 2016, le Pays Calaisien a déposé un dossier de demande de subvention au titre de la DETR relatif à la construction d'un Relais Assistants maternels Parents Enfants. Ce dossier n'a pu obtenir de subvention sur l'année 2016, il est proposé de le maintenir pour l'année 2017 comme prioritaire pour le nouvel EPCI, la communauté de communes des Vallées de la Brayre et de l'Anille.

Plan de financement prévisionnel :

DEPENSES (en €uros HT)		RECETTES ATTENDUES (en €uros HT)	
Travaux	250 000	Subventions ETAT	
Honoraires	29 978		DETR 62 500
Maitrise d'œuvre	23 000		
Relevé topographique	650	REGION	
Contrôle technique	2400		NCR 28 580
Mission SPS	1638		
Etude géotechnique	2 290		
Autres	4 000	EUROPE	
Publication de marché	1 000		Leader 13 498
Assurance dommage ouvrage	3 000		
		CAF (50% du montant des travaux)	125 000
Taxes et redevances	3000	Autofinancement (20%)	57 400
Taxe d'aménagement	2 000		
Redevance archéologique	1 000		
TOTAL	286 978	TOTAL	286 978

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- APPROUVE l'opération de création d'un Relais Assistants Maternels Parents Enfants et son plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter une demande d'aides au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, conformément au plan de financement prévisionnel,
- ATTESTE de l'inscription du projet au budget de l'année en cours,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à cette subvention.

2.7 Construction d'une maison de santé à Vibraye – Avenants au marché de travaux (délibération n°20170354)

Vu les marchés de travaux pour la construction d'une maison de santé à Vibraye,

Monsieur le Président informe que, suite à des changements de choix technique, il est nécessaire de prévoir des avenants aux marchés :

- ✓ Lot n°9 (électricité – courants forts/faibles) - Entreprise Bigot
Montant de l'avenant n°2 proposé : 1 064,65 € HT soit 1 277,58 € TTC
Nouveau montant du marché : 113 126,86 € HT soit 135 752,23 € TTC
- ✓ Lot n°12 (peinture) - Entreprise VALLEE
Montant de l'avenant n°1 proposé : 2 105,45 € HT soit 2 526,54 € TTC
Nouveau montant du marché : 58 907,63 € HT soit 70 689,16 € TTC

Le Conseil Communautaire DECIDE, à l'unanimité, d'accepter les avenants au marché de travaux tel que présenté ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Président à signer les dits avenants ainsi que tout document afférent.

2.8 Tarification de la location du Podium (délibération n°20170355)

La Communauté de Communes du Val de Braye était propriétaire d'un podium ou estrade qu'elle mettait à disposition selon des conditions bien définies par convention.

Suite à la fusion de la Communauté de Communes du Val de Braye avec la Communauté de Communes du Pays Calaisien, il convient de définir de nouvelles conditions de mise à disposition dans la convention signée avec chaque locataire du podium.

Monsieur le Président présente au Conseil la convention rédigée avec les nouvelles conditions. **(Annexe 2)**

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, APPROUVE la convention comprenant les nouvelles conditions et AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de location du podium avec les locataires éventuels.

2.9 Tarification 2017 des activités de la Base de loisirs (délibération n°20170356)

Monsieur Le Président présente au Conseil les tarifs 2017 pour les activités de la Base de loisirs. **(Annexe 3)**

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, APPROUVE les tarifs 2017 pour le camping et les activités proposés par la Base de loisirs et figurant dans l'annexe jointe.

2.10 Tarification 2017 de la location des Chalets du Val de Braye et de la buvette (délibération n°20170357)

Monsieur Le Président présente au Conseil les tarifs 2017 pour la location des Chalets du Val de Braye et la grille tarifaire de la buvette. **(Annexe 4)**

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, APPROUVE les tarifs 2017 pour la location des Chalets du Val de Braye et la grille tarifaire de la buvette, figurant dans l'annexe jointe.

2.11 Convention de partenariat avec le Comité d'Organisation du Circuit Cycliste Sarthe Pays de Loire (délibération n°20170358)

Pour l'organisation de l'arrivée finale du 65^{ème} Circuit cycliste Sarthe-Pays de la Loire, édition 2017, il est proposé un partenariat avec le Comité d'Organisation du Circuit dans le cadre d'une convention.

(Annexe 5)

Monsieur le Président présente au Conseil ladite convention selon laquelle une contrepartie financière est demandée à la Communauté de communes.

Monsieur le Président propose de verser au Comité d'Organisation la somme de 7000 €.

Le Conseil Communautaire, DECIDE par 21 voix pour, 13 voix contre et dix abstentions,

- D'approuver le versement de la somme de 7000 € au Comité d'Organisation
- D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de partenariat avec le Comité d'Organisation du Circuit Cycliste Sarthe Pays de Loire.

III) Affaire du personnel

3.1 Création de poste des saisonniers 2017 Base de loisirs (délibération n°20170359)

Pour le fonctionnement de la base de loisirs il est nécessaire de recourir à des emplois saisonniers pour conforter l'équipe éducative.

Le Président propose à l'Assemblée de recruter les saisonniers suivants :

- ✓ Le premier affecté à la buvette (temps complet) serait recruté au grade d'agent administratif 2^{ème} classe du 1^{er} juillet au 15 septembre 2017 inclus.
- ✓ Le second affecté à la surveillance de la baignade (temps complet) serait recruté au grade d'opérateur territorial des APS BNSSA 2^{ème} classe du 1^{er} juillet au 31 juillet 2017 inclus et sera affecté occasionnellement aux activités sportives sur la Base de Loisirs.

- ✓
- ✓ Le troisième affecté à la surveillance de la baignade (temps complet) recruté comme au grade d'opérateur territorial des APS BNSSA 2^{ème} classe du 6 juillet au 19 août 2017 inclus et sera affecté occasionnellement aux activités sportives sur la Base de Loisirs.
- ✓ Le quatrième affecté à la surveillance de la baignade (temps complet) recruté comme au grade d'opérateur territorial des APS BNSSA 2^{ème} classe du 1^{er} août au 31 août 2017 inclus et sera affecté occasionnellement aux activités sportives sur la Base de Loisirs.
- ✓ Le cinquième recruté comme éducateur sportif (besoin occasionnel) au grade d'opérateur territorial des APS BNSSA 2^{ème} classe du 6 juillet au 31 août 2017.

Pour l'année 2016, l'ensemble de ces recrutements ont été évalués pour la collectivité à hauteur 13 460 €.

Le Conseil Communautaire DECIDE, à l'unanimité, de recruter l'ensemble des saisonniers dans les conditions exposées ci-dessus.

3.2 Recrutement d'un chargé de mission économique : sollicitation d'une aide au titre du Contrat Plan Etat Région (délibération n°20170360)

Vu l'arrêté n° 2016-0648 du 12 décembre 2016 portant création de la Communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille,

Vu les statuts communautaires,

Eu égard à l'élargissement du périmètre territoire depuis le 1^{er} janvier 2017

Eu égard à l'élargissement de la compétence économique, aux politiques locales du commerce et soutien aux activités commerciales, dont principalement les observations des dynamiques commerciales.

Au regard des enjeux du projet de territoire, inscrivant en action prioritaire sur le mandat 2016- 2020, le recrutement d'un chargé de mission économique, sur avis des membres de la commission économique, le Président préconise le recrutement d'un chargé de missions

Les missions de la personne à recruter pourraient être organisées selon 4 axes :

1- Actualiser et compléter le diagnostic économique Territorial

2- Conforter, développer et fidéliser le tissu économique local

- Renforcer la connaissance des entreprises (rencontre des entreprises industrielles et artisanales)
- Favoriser les projets
- Analyser les dynamiques commerciales en centre bourg

3- Commercialiser les services et les produits de la Communauté de Communes

- Organiser la recherche de nouvelles entreprises

- Assurer la promotion, l'animation et la commercialisation du territoire
- Renforcer l'attractivité du cadre du développement économique

4- Accompagner et conseiller les chefs d'entreprises

- Informer
- Etre à l'écoute et au service des entreprises
- Actions spécifiques en direction des porteurs de projets

Le Contrat Plan Etat Région a pour objectif principal d'accompagner les territoires identifiés dans leur recherche de solutions d'actions en matière de développement économique ; de soutien aux mutations économiques.

Ce recrutement pour une durée de 3 ans pourrait s'inscrire dans le sous objectif : Opération en faveur de la création d'emploi, la formation professionnelle ou continue.

La charge afférente à ce recrutement est estimée à 40 000 € par an (émoluments chargés)

Le plan de financement pourrait être le suivant :

Origine des financements	Montant net de taxe des dépenses retenues par chaque financeur	Taux	Montant de subvention sollicité ou obtenu	Date d'attribution
FNADT	40 000€ 40 000 € 40 000€	50% 50% 50%	20 000 € 20 000€ 20 000 €	2017-2018 2018--2019 2019-2020
Maître d'ouvrage (autofinancement)		50% 50% 50%	20 000€ 20 000€ 20 000€	2017-2018 2018-2019 2019-2020
<u>TOTAL NET DE TAXES</u>	120 000€		120 000 €	2017-2020

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- APPROUVE le recrutement d'un chargé de missions économique et son plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter une demande d'aides au titre du Fonds National D'Aménagement des Territoires dans le Cadre du CPER conformément au plan de financement prévisionnel,
- ATTESTE de l'inscription de recrutement au budget de l'année en cours,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ces subventions.

3.3 Motion pour la non fermeture du centre d'exploitation de Vibraye (délibération n°20170361)

Monsieur le Président informe le Conseil de l'information par la presse et les agents de la fermeture du centre d'exploitation de Vibraye prévue avec d'autres dans le Département.

Ces fermetures dues à des choix économiques conduiraient à un éloignement du service, dégraderaient les conditions de sécurité routière et augmenteraient les délais d'intervention en particulier en période hivernale et en cas d'accident.

Les travaux réalisés sur le site de Vibraye récemment (construction et désamiantage) semblent prouver le souhait du maintien d'un centre à Vibraye.

Le Conseil Communautaire DECIDE, à l'unanimité, de demander au Conseil Départemental de revoir sa position sur ce projet de fermeture.

IV) Informations du Président, des Vices Présidents et mandataires

Prochaines dates de réunions

Mars :

Conseil communautaire : 30 mars à 20 h 30 (à Bessé-sur-Braye – Salle Pléiade)

Avril :

Bureau : 13 avril à 19h30 à Cogners

Conseil communautaire : 13 avril à 20h30 à Cogners : budget 2017 et fiscalité 2017

Mai :

Bureau : 10 mai à 19h30 à l'Hôtel communautaire

Conseil communautaire : 23 mai à 20h30 à Conflans-sur-Anille

Juin :

Bureau : 13 juin à 19h30 à l'Hôtel communautaire

Conseil communautaire : 29 juin à 20h30 à Dollon

Juillet :

Bureau : 11 juillet à 19h30 à l'Hôtel communautaire

Conseil communautaire : 27 juillet à 20h30 à Ecorpain ou Evailé

Commissions

Commission Finances : mercredi 5 avril à 20h30 (à l'hôtel communautaire)

Commission Ressources humaines : mardi 25 avril à 20h30 (à l'hôtel communautaire)

POINT 3 / Décisions prises dans le cadre de la délégation accordée au Président par le Conseil Communautaire :

L'article L.5211-10 dernier alinéa au CGCT dispose notamment que le Président doit rendre compte, lors de chaque réunion du Conseil Communautaire, des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant. En conséquence, l'Assemblée est informée :

▶ **Multi Accueil à Vibraye – Renouvellement contrat entretien chaudière gaz**

Le 1^{er} janvier 2017, signature d'un devis, avec SAS TARAULT domicilié à la Ferté Bernard, pour un montant de 140.70 € HT, soit 168.84 € TTC

▶ **Remplacement des plaques caoutchouc pour les tampons**

Le 5 janvier 2017, signature d'un devis, avec Marlier Gravure domicilié à St Calais, d'un montant de 148.00 € HT, soit 177.60 € TTC pour les bureaux administratifs.

Le 31 janvier 2017, signature d'un devis d'un montant de 57.00 € HT, soit 68.40 € TTC pour le RAM, Multi accueil, base de loisirs et chalets.

▶ **Maison de santé Bessé sur Braye – remise en état éclairage suite à un vandalisme**

Le 6 Janvier 2017, signature d'un devis, avec CITEOS domicilié sur le Mans, d'un montant de 529.00 € HT, soit 634.80 € TTC

▶ **Maisons de Santé St Calais et Bessé sur Braye - enseigne**

Le 9 Janvier 2017, signature d'un devis, avec Créatech domicilié à Marçon, d'un montant de 716.00 € HT, soit 859.20 € TTC

▶ **Centre artistique de Saint Calais – Renouvellement contrat entretien pompe à chaleur**

Le 17 Janvier 2017, signature d'un devis, avec Delaboudinière domicilié sur le Mans, d'un montant de 1 669.70 € HT, soit 2 003.64 € TTC

▶ **Vœux communautaire – Petits fours salés**

Le 23 Janvier 2017, signature d'un devis, avec PNG Traiteur domicilié a Vibraye, d'un montant de 254.55 € HT, soit 280.00 € TTC

▶ **Vœux Communautaire – Petits fours sucrés**

Le 27 janvier 2017, signature d'un devis avec la boulangerie « L'arbre à pain » domicilié à St Calais, d'un montant de 154.69 € HT, soit 163.20 € TTC

▶ **Segilog – Système d'Information Géographique (6 communes ex Val de Braye)**

Le 30 Janvier 2017, signature d'un devis, avec SEGILOG domicilié à la Ferté Bernard, d'un montant de 95.00 € HT, soit 114.00 € TTC

► **Centre artistique de Saint Calais – remplacement d’un downlight**

Le 16 Février, signature d’un devis, avec JCP Elec domicilié à la Ferté Bernard, d’un montant de 211.92 € HT, soit 254.30 € TTC

► **Logement social de Montailié – Remplacement du vase expansion**

Le 14 Février, signature d’un devis, avec FIPEC domicilié à St calais, d’un montant de 149.44 € HT, soit 164.38 € TTC

► **Centre artistique de Saint Calais – Réparation d’un volet roulant**

Le 16 Février, signature d’un devis, avec SARL VISBECQ domicilié à Bessé sur Braye, d’un montant de 152.00 € HT, soit 182.40 € TTC

► **Bâtiment LEDPOWER – Collecte et traitement déchets**

Le 16 Février, signature d’un devis, avec Passenaud domicilié à Champagné, d’un montant de 230.00 € HT, soit 276.00 € TTC

► **Achat de fournitures administratives**

Le 22 Février 2017, signature d’un devis, avec THIREL BUREAU domicilié à la Chapelle St Aubin, d’un montant de 265.69 € HT, soit 318.83 € TTC

► **Prise en charge du transport Ecole de Valennes au gymnase de Vibraye**

Le 23 Février 2017, signature d’un devis avec Voyages Mauger de 780.00 € ttc.

► **Contrôle règlementaires des bâtiments Pays Calaisien**

Le 3 Mars 2017, signature d’un devis, avec DEKRA domicilié à Voivres Les Le Mans, d’un montant de 805.00 € HT, soit 966.00 € TTC

► **Zone du Pressoir a Saint Calais – réfection parking Timothy et nivelage bord de clôture**

Le 7 mars 2017, signature d’un devis, avec Espace TP DU LOIR domicilié à Savigny sur Braye ; pour un montant de 1 246.00 € ht soit 1 495.20 € ttc

► **Bâtiment Timothy of St Louis – remplacement du thermostat d’ambiance**

Le 9 mars 2017, signature d’un devis, avec Pulsat domicilié à Saint Calais, d’un montant de 221.83 € HT, soit 266.20 € TTC

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h.

Liste des délibérations avec les numéros d’ordres

N° d’ordre	Intitulé des délibérations	Page
20170301	Condition de mise en place du droit à la formation des élus communautaires	2017/58
20170302	Désignation des membres de la Commission d’Appel d’Offres	2017/59
20170303	Modalités d’attribution de subvention aux évènements associatifs	2017/59
20170304	Vente du bâtiment industriel MOVALTEC situé sur la ZA du Bray à Vibraye	2017/60
20170305	Vote du compte de gestion 2016 du Budget annexe RAM de la CCVB	2017/60
20170306	Vote du compte de gestion 2016 du Budget annexe Multi Accueil de la CCVB	2017/61
20170307	Vote du compte de gestion 2016 du Budget annexe Base de Loisirs de la	2017/61

	CCVB	
20170308	Vote du compte de gestion 2016 du Budget annexe HLL de la CCVB	2017/61
20170309	Vote du compte de gestion 2016 du Budget annexe ZAC du Bray de la CCVB	2017/62
20170310	Vote du compte de gestion 2016 du Budget annexe ZC du Bray de la CCVB	2017/62
20170311	Vote du compte de gestion 2016 du Budget Principal de la CCVB	2017/62
20170312	Vote du compte de gestion 2016 du Budget annexe Locations ou ventes de bâtiments industriels de la CCPC	2017/63
20170313	Vote du compte de gestion 2016 du Budget annexe Logement Social de la CCPC	2017/63
20170314	Vote du compte de gestion 2016 du Budget annexe Centre de santé de la CCPC	2017/64
20170315	Vote du compte de gestion 2016 du Budget annexe Aménagement de Terrains Zone du Pressoir 1 de la CCPC	2017/64
20170316	Vote du compte de gestion 2016 du Budget annexe Aménagement de Terrains Zone du Pressoir 2 de la CCPC	2017/64
20170317	Vote du compte de gestion 2016 du Budget annexe Terrains à vocation économique de la CCPC	2017/65
20170318	Vote du compte de gestion 2016 du Budget annexe SPANC de la CCPC	2017/65
20170319	Vote du compte de gestion 2016 du Budget annexe Ordures ménagères de la CCPC	2017/65
20170320	Vote du compte de gestion 2016 du Budget Principal de la CCPC	2017/66
20170321	Vote du Compte Administratif 2016 du Budget annexe RAM de la CCVB	2017/66
20170322	Vote du Compte Administratif 2016 du Budget annexe Multi Accueil de la CCVB	2017/67
20170323	Vote du Compte Administratif 2016 du Budget annexe Base de Loisirs de la CCVB	2017/67
20170324	Vote du Compte Administratif 2016 du Budget annexe HLL de la CCVB	2017/67
20170325	Vote du Compte Administratif 2016 du Budget annexe ZAC du Bray de la CCVB	2017/67
20170326	Vote du Compte Administratif 2016 du Budget annexe ZC du Bray de la CCVB	2017/67
20170327	Vote du Compte Administratif 2016 du Budget Principal de la CCVB	2017/68
20170328	Vote du Compte Administratif 2016 du Budget annexe Locations ou ventes de bâtiments industriels de la CCPC	2017/68
20170329	Vote du Compte Administratif 2016 du Budget annexe Logement Social de la CCPC	2017/68
20170330	Vote du Compte Administratif 2016 du Budget annexe Centre de santé de la CCPC	2017/68
20170331	Vote du Compte Administratif 2016 du Budget annexe Aménagement de Terrains Zone du Pressoir 1 de la CCPC	2017/69
20170332	Vote du Compte Administratif 2016 du Budget annexe Aménagement de Terrains Zone du Pressoir 2 de la CCPC	2017/69
20170333	Vote du Compte Administratif 2016 du Budget annexe Terrains à vocation économique de la CCPC	2017/69
20170334	Vote du Compte Administratif 2016 du Budget annexe SPANC de la CCPC	2017/69
20170335	Vote du Compte Administratif 2016 du Budget annexe Ordures ménagères de la CCPC	2017/70
20170336	Vote du Compte Administratif 2016 du Budget Principal de la CCPC	2017/70
20170337	Affectation du résultat 2016 du Budget annexe RAM de la CCVB	2017/70
20170338	Affectation du résultat 2016 du Budget annexe Multi Accueil de la CCVB	2017/71

20170339	Affectation du résultat 2016 du Budget annexe Base de Loisirs de la CCVB	2017/71
20170340	Affectation du résultat 2016 du Budget annexe HLL de la CCVB	2017/71
20170341	Affectation du résultat 2016 du Budget annexe ZAC du Bray de la CCVB	2017/72
20170342	Affectation du résultat 2016 du Budget annexe ZC du Bray de la CCVB	2017/72
20170343	Affectation du résultat 2016 du Budget Principal de la CCVB	2017/72
20170344	Affectation du résultat 2016 du Budget annexe Locations ou ventes de bâtiments industriels de la CCPC	2017/72
20170345	Affectation du résultat 2016 du Budget annexe Logement Social de la CCPC	2017/73
20170346	Affectation du résultat 2016 du Budget annexe Centre de santé de la CCPC	2017/73
20170347	Affectation du résultat 2016 du Budget annexe Aménagement de Terrains Zone du Pressoir 1 de la CCPC	2017/73
20170348	Affectation du résultat 2016 du Budget annexe Aménagement de Terrains Zone du Pressoir 2 de la CCPC	2017/74
20170349	Affectation du résultat 2016 du Budget annexe Terrains à vocation économique de la CCPC	2017/74
20170350	Affectation du résultat 2016 du Budget annexe SPANC de la CCPC	2017/74
20170351	Affectation du résultat 2016 du Budget annexe Ordures ménagères de la CCPC	2017/75
20170352	Affectation du résultat 2016 du Budget Principal de la CCPC	2017/75
20170353	Petite Enfance – Sollicitation de concours financiers pour le projet de création d'un RAMPE	2017/75
20170354	Construction d'une maison de santé à Vibraye – Avenants au marché de travaux	2017/76
20170355	Tarifcation de la location du Podium	2017/77
20170356	Tarifcation 2017 des activités de la Base de loisirs	2017/77
20170357	Tarifcation 2017 de la location des chalets du Val de Braye et de la buvette	2017/77
20170358	Convention de partenariat avec le Comité d'organisation du Circuit Cycliste Sarthe Pays de Loire	2017/77
20170359	Création de poste des saisonniers 2017 Base de Loisirs	2017/77
20170360	Recrutement d'un chargé de missions économique – Sollicitation de concours financiers dans le cadre du CPER	2017/78
20170361	Motion pour la non fermeture du centre départemental d'exploitation de Vibraye	2017/79